

Petit rappel ..... c'est toujours bon à savoir !

**Ceci est un message de vigilance par rapport à Facebook. Mieux vaut le savoir.**

Facebook est l'un des plus grand réseau social en ligne dans le monde avec plus de 300 millions d'utilisateurs enregistrés.

Seulement, vous tous, en tant que français, utilisez ce site de réseau social en raisonnant "à la française"... C'est à dire que lorsque vous utilisez Facebook, vous respectez les règles et les lois françaises. Or, vous faites tous erreur !

Facebook est une société Californienne régie à l'échelle mondiale selon le principe de loi en vigueur en Californie (lois encore différentes des lois fédérales américaines). Cela signifie que tout ce que vous y mettez est **LEGALEMENT** archivé dans une base de données énorme (photos, discussions, textes...) et ce même si vous avez effacé certaines choses.

En procédant ainsi, Facebook est dans la parfaite légalité !

**Tous les utilisateurs de Facebook ont d'ailleurs donné leur autorisation pour que leurs données personnelles soient enregistrées, conservées et utilisées à d'autres fins... Et oui ! Etonnant ?? ! Pas tant que cela ! Avant d'utiliser Facebook, vous avez du cliquer sur "j'accepte les conditions"... Si vous auriez pris la peine de lire ces conditions (souvent rédigées en anglais) vous seriez au courant ... !**

Par ailleurs...

**Facebook** n'est pas un site payant, pourtant des brevets sont régulièrement déposés par le siège de Facebook (notamment quand le site subit une évolution).

Tous ces brevets coûtent énormément d'argent. Sans compter toutes les personnes qui travaillent sur ce site et qu'il faut rémunérer ! Comment pensez-vous que Facebook puisse déboursier autant d'argent alors que le site n'est pas payant ???

Le principe est simple :

A l'heure actuelle, 60% des entreprises achètent les droits de consultation des archives de Facebook. En effet, avant de se prononcer sur une embauche par exemple, l'entreprise a accès aux anciennes données que les utilisateurs

ont postées sur Facebook.

Ainsi ils peuvent mieux apprécier si la vie personnelle d'une personne est adaptée au poste auquel elle prétend... Les services de défense et de police utilisent également ces archives pour l'avancement d'enquêtes...

Soyez vigilants ! Vos erreurs de jeunesse ne doivent pas devenir indélébiles !

Évitez toutes photos compromettantes (avec alcool, cigarette, drogue, photos tendancieuses voire intimes, photos vulgaires...), évitez les insultes même contre une personne que vous estimez banale car l'injure est un délit qui peut faire l'objet d'une plainte (avec preuve à l'appui), évitez d'échanger des données trop intimes ou privées et ce même avec vos amis : *"nos amis d'aujourd'hui peuvent être nos ennemis de demain"....*

Et surtout ne négligez pas le droit à l'image. Beaucoup d'adolescents mettent sur Facebook les photos de leurs amis en partant du principe que cela ne posera aucun problème ! Effectivement, cela ne dérange peut-être pas les amis en question... Mais, s'ils sont mineurs et que les parents n'approuvent pas : une plainte peut être déposée. Demandez toujours l'autorisation de la personne concernée avant de faire paraître son image sur internet.

Méfiez-vous, la loi ne se retourne pas que contre les autres... "Nul n'est censé ignorer la loi" : vous ne pourrez pas dire à un juge "je ne le savais pas" !

Faites ce que vous voulez de ces informations. Au moins vous serez prévenus ! *Par ailleurs, il serait intéressant de se demander pourquoi une telle exhibition de sa vie privée ???*

**Vous pouvez faire circuler ce message**